

Liberté

Un marché et un compartiment lui ont été dédiés

La Bourse d'Alger s'ouvre à la PME

La petite et moyenne entreprise peut servir de levier qui garantira l'animation et le dynamisme dont a besoin ce marché boursier.

Pour que la Bourse d'Alger se dételle de son hibernation qui l'engourdit depuis sa création, il y a une quinzaine d'années, le gouvernement a jugé utile de l'ouvrir aux PME. Ce marché, est-il constaté, n'a jamais joué son rôle de financier de l'économie nationale. C'est pour atteindre cet objectif qu'il a été décidé d'y introduire un maximum de petites et moyennes entreprises qui, bien entendu, doivent au préalable remplir les conditions requises. Celles-ci ont été allégées afin de permettre aux PME de lever les fonds nécessaires à leur développement. Un compartiment dédié à ces PME a été ainsi créé et s'ajoutera à celui des grandes entreprises. Cette séparation est nécessaire parce que les conditions d'admission en Bourse, initialement fixées, s'adressaient à une catégorie d'entreprises d'une taille plus grande. Or, la PME n'a ni les moyens financiers ni l'expérience nécessaire pour répondre à toutes ces exigences et se retrouver cotée sur un marché. Mieux, un marché des PME a été même mis en place. L'entrée en Bourse est réservée, faut-il le souligner, à toutes les PME dont les startups qui ont un projet de développement, d'innovation, une position commerciale et un équilibre financier. Elle (la PME) doit être une SPA et doit désigner pour une période de 5 ans un conseiller accompagnateur dénommé "promoteur en Bourse". Il doit être un intermédiaire en opérations de bourse (IOB), une banque, un établissement financier ou une société conseil en finance, droit et stratégie d'entreprise doté d'une expérience suffisante en matière de structure de capital, de fusion ou de rachat d'entreprises, reconnu et inscrit à la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob). Ses missions porteront sur l'accompagnement des PME dans le cadre du processus d'introduction en Bourse et l'assistance de ces dernières en matière de respect de leurs engagements de divulgation des informations, de transparence et de bonne gouvernance. La PME désireuse de s'introduire en Bourse doit ouvrir son capital social à un niveau minimum de 10%, au plus tard le jour de l'introduction.

Des conditions d'admission plus assouplies

Elle est tenue également à cette même échéance de diffuser dans le public ses titres de capital et les répartir auprès d'un nombre minimum de 50 actionnaires ou trois investisseurs institutionnels. Ses états financiers certifiés des deux derniers exercices doivent être publiés, sauf si elle obtient une dérogation de la Cosob. Il est à noter que les conditions de bénéfices et de capital minimum ne sont pas demandées pour la société qui demande l'admission sur le marché PME. Afin d'assurer la protection de l'épargne investie et la transparence du marché, la PME cotée en Bourse est soumise à des exigences d'informations permanentes et périodiques prévues par le règlement de la Cosob. En contrepartie, le marché boursier peut assurer aux PME un financement complémentaire à celui des banques, des ressources nécessaires à son développement et une amélioration de sa notoriété et sa pérennité. Un plan de réformes a été donc arrêté suite à un diagnostic peu reluisant établi par les experts sur la Bourse d'Alger. À partir de ce constat, les autorités compétentes ont ouvert plusieurs chantiers. Il est question de soigner l'image de marque de ce marché financier discrédité sur la sphère économique. De gros efforts en termes de marketing et de communication doivent être, de ce fait, consentis par les cadres investis de cette mission de développement et de modernisation de la Bourse. Le regard est donc orienté vers les petits opérateurs économiques afin de les sensibiliser sur les avantages qu'offre ce marché. L'appel est lancé à quelque 600 000 PME pour qu'elles se rapprochent de la Bourse d'Alger afin de trouver des solutions de croissance et de pérennisation. Avec l'arrivée des PME, la cote de la Bourse d'Alger sera par conséquent alimentée en nouvelles valeurs mobilières et permettra aux investisseurs de disposer d'un éventail de titres de capital à fort potentiel de création de richesses, à savoir les plus-values et les dividendes. Le département des PME se révélera, à coup sûr, un véritable vivier qui dotera le marché principal en futures sociétés dites championnes. Les responsables de la Société de gestion de la Bourse des valeurs (Sgbv) ont créé un fichier des PME ayant déjà bénéficié de programme de mise à niveau et celles qui disposent de potentialités pour une introduction en Bourse, qu'ils exploiteront dans la démarche de l'alimentation du marché. Par ailleurs, un protocole d'accord sur la coopération portant sur l'échange d'expériences, la formation des boursicotiers et autres domaines sera signé durant le premier trimestre 2014 entre la Bourse d'Alger et la Bourse européenne "Euronext Paris".

Badreddine KHRIS